



Rapporteur : Mme BILLARD

48552

Commission n°3

32 - Personnes âgées

### Avis du Département sur le Projet régional de santé de Bretagne 2023-2028

Le jeudi 28 septembre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1434-1 et suivants et R. 1434-1 et suivants ;

Le projet régional de santé de troisième génération pour la période 2023 à 2028 est le document stratégique de l'Agence régionale de santé Bretagne pour les années à venir. Le Département remet un avis sur ce document en ciblant les thématiques qui le concernent le plus, au regard de ses propres compétences. De manière globale, il convient de souligner que le projet régional de santé de troisième génération précise des orientations, liste des travaux à réaliser et des indicateurs cibles.

S'appuyant sur la stratégie nationale de santé, l'Agence régionale de santé Bretagne a élaboré son projet régional de santé de troisième génération 2023-2028. Il comprend trois documents, joints en annexe :

- Un cadre d'orientation stratégique qui détermine les objectifs stratégiques et les résultats attendus à l'horizon de 10 ans ;
- Un schéma régional de santé, établi pour 6 ans, qui prévoit pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels ;
- Un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies qui décline les objectifs opérationnels de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le cadre d'orientation stratégique présente les trois enjeux des dix prochaines années en matière de santé que sont l'évolution démographique et l'état de santé de la population bretonne, l'organisation du système de santé et les évolutions environnementales ainsi que les déterminants de la santé. Il en découle neuf orientations stratégiques pour adapter le système de santé aux besoins de la population bretonne :

- S'adapter à de nouveaux environnements et répondre à de nouveaux risques ;
- Agir sur les déterminants de la santé en confortant la prévention et la promotion de la santé ;
- Favoriser les recrutements et l'attractivité des métiers de la santé ;
- Garantir l'accès à une offre de soins et d'accompagnement adaptée sur les territoires ;
- Renforcer la prise en charge coordonnée dans les parcours de santé et de vie ;
- Développer la réponse à des enjeux populationnels prioritaires ;
- Agir en faveur de l'autonomie et de l'inclusion des personnes ;
- Promouvoir la qualité, la sécurité des soins et l'innovation en santé ;
- Affirmer la place des usagers-citoyens dans le système de santé.

Le schéma régional de santé est quant à lui organisé en trois parties. La première, "Adapter le système de santé aux besoins de la population", présente les 9 orientations sous la forme de 51 fiches actions à mener auxquels s'ajoutent les 5 axes et 14 objectifs opérationnels du programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies. La deuxième s'intitule "Planifier les activités soumises à autorisation" et la troisième "Animer et décliner le projet régional de santé dans les territoires".

Le projet régional de santé est le cadre de référence des politiques publiques de santé pour les années à venir. Il est, à ce titre, la traduction locale des orientations de la politique nationale de santé en intégrant tout ou partie des spécificités du territoire concerné. Il doit viser à relever les grands défis de notre époque : lutte contre la désertification médicale, vieillissement accéléré de la population, enjeux en matière de démographie médicale et d'attractivité des métiers, renforcement de la prévention, impacts de la crise environnementale sur la santé... Sa mise en œuvre repose sur les moyens déterminés par les lois de finances.

Collectivité des solidarités humaines et territoriales, le Département est concerné au 1<sup>er</sup> titre par les enjeux posés par le projet régional de santé dans l'exercice de ses compétences : autonomie des personnes âgées, inclusion des personnes en situation de handicap, protection maternelle et infantile, prévention et accès à la santé pour les publics en fragilité, développement équilibré des territoires et accès aux services de proximité...

Au-delà de l'articulation entre les objectifs et actions du projet régional de santé et ses propres politiques publiques, la Collectivité départementale est amenée à se prononcer sur les impacts qu'aura ce cadre stratégique sur le système de santé dans son ensemble. En effet, la santé est la 1<sup>ère</sup> préoccupation de nos concitoyens. Ils attendent légitimement des pouvoirs publics qu'ils créent les conditions pour un accès partout et pour tous à des soins de qualité.

## **S'ADAPTER À DE NOUVEAUX ENVIRONNEMENTS ET RÉPONDRE A DE NOUVEAUX RISQUES**

Le réchauffement climatique et la pression sur la biodiversité amplifient les risques d'épizooties et de zoonoses (Covid, grippe aviaire, grippe porcine...). L'approche "One Health" doit permettre une approche plus intégrée de la santé humaine, animale et des écosystèmes. L'expérience de la Covid a montré le chemin qui restait à parcourir au regard des résistances rencontrées pour faire reconnaître le rôle des laboratoires de santé animale dans la gestion de la crise. Les enjeux de diffusion des virus (eaux usées notamment) sont également mentionnés et constituent aussi un champ d'expertise des laboratoires territoriaux. Les vertus bénéfiques du lien à la nature sont aussi mentionnées.

Le plan insiste notamment sur la contribution à l'atténuation du changement climatique par la meilleure performance environnementale des établissements de santé et plus généralement les efforts de sobriété.

Le changement climatique accentue les risques de pollution (air intérieur/air extérieur, eau), de crise sanitaire et de fragilisation des populations (canicules, inondations,...). Dans ce domaine, la prévention de ces crises est un enjeu majeur, comme leur gestion.

## **AGIR SUR LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ EN CONFORTANT LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ**

Le Département identifie des volontés d'action commune portée aussi bien par son projet de mandature 2022-2028 que dans son schéma départemental enfance-famille 2020-2025 et dans son programme breillien d'insertion 2023-2027. La volonté de poursuivre le virage préventif y est inscrite et le Département tient à réaffirmer qu'il est un acteur essentiel de protection, de prévention et de promotion de la santé pour les Breillien.nes.

La stratégie de réduction des inégalités sociales de santé nécessite une approche d'universalisme proportionné, afin de proposer des actions pour tous et pour les publics les plus vulnérables. Par ailleurs, les stratégies de soutien global de la santé mentale dépassent le seul secteur de la santé et doivent être renforcées en particulier auprès des enfants et des jeunes dans une période où les enjeux relatifs à leur santé mentale sont majeurs.

Ces problématiques se travaillent dans un contexte multi-partenarial et d'interactions entre des domaines divers de l'action publique. Aussi, pour optimiser la cohérence de ces actions, il est nécessaire d'inventorier les acteurs, les plans et les schémas existant sur le territoire, tout en intégrant les actions portées par d'autres structures que les institutions publiques.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire en particulier, l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et les acteurs de la chaîne alimentaire ont intérêt à travailler ensemble à l'accès à l'alimentation de tous dans la dignité, pour une sortie de la pauvreté et pour une meilleure inclusion sociale. Le Département, en lien avec ses partenaires breilliens, propose des formes innovantes d'accès à l'alimentation qui permettent de développer la dignité et l'autonomie des personnes.

Depuis la période de crise sanitaire COVID, les acteurs de terrain en Ille-et-Vilaine ont fait remonter leur constat sur l'accroissement des conduites addictives et une détérioration de la santé mentale des publics accompagnés. En matière de prévention et de soins, la clé de voûte est la formation de ces intervenants, professionnels ou bénévoles, pour repérer, agir et orienter les

publics en vulnérabilité.

## **FAVORISER LES RECRUTEMENTS ET L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA SANTÉ**

Les tensions démographiques liées au vieillissement de la population et les évolutions des aspirations professionnelles peuvent avoir d'importants effets sur l'offre hospitalière et sa répartition sur la région. A cet égard, les établissements de santé et du secteur médicosocial sont confrontés à des tensions sans précédent en matière de ressources humaines.

Les actions proposées, partagées avec d'autres institutions sont :

- L'adaptation des capacités de formation aux besoins de santé de la population ;
- L'accompagnement de la réingénierie et des parcours de formation en santé ;
- Le renforcement de la démographie des professionnels de santé dans les territoires déficitaires ;
- La promotion et l'accompagnement de l'évolution des métiers dans le cadre de la transformation de l'offre et de l'innovation organisationnelle ;
- La facilitation des recrutements et la fidélisation des soignants en établissements et services ;
- Le soutien aux initiatives organisationnelles favorables à la qualité de vie au travail des professionnels de la santé et du médico social.

Ces objectifs s'inscrivent dans la poursuite des actions déjà conduites. Les tensions d'aujourd'hui sur les recrutements et la fidélisation des salariés ne vont cesser de croître du fait du vieillissement de la population et de l'augmentation des pathologies chroniques. L'enjeu posé par la démographie médicale et le manque de professionnels en établissements et en services est majeur pour continuer à porter nos politiques en faveur des personnes vulnérables.

## **GARANTIR L'ACCÈS À UNE OFFRE DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉE SUR LES TERRITOIRES ET RENFORCER LA PRISE EN CHARGE COORDONNÉE DANS LES PARCOURS DE SANTÉ ET DE VIE**

Les progrès de la prise en charge ambulatoire et à domicile ont amené à promouvoir une organisation coordonnée des soins et de l'accompagnement pour faire face au développement des pathologies chroniques liées notamment au vieillissement. Face à la multiplicité des ressources mais aussi parfois leur raréfaction, divers dispositifs d'information d'appui et de coordination ont été créés en soutien des professionnels des territoires, des personnes et de leurs aidants. Le déploiement final en 2022 des dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes polyvalents simplifie l'offre d'appui mais nécessite de rendre lisible et d'articuler les divers services existants.

La diversité des facteurs de complexité et de rupture des parcours relève de la compétence de plusieurs institutions. La convergence des politiques portées par ces institutions, et une meilleure articulation entre les acteurs et les dispositifs, constituent des enjeux majeurs en matière de prévention des ruptures de parcours de vie et de santé. Il s'agit là d'une condition indispensable pour, d'une part, garantir dans tous les territoires un même service rendu, et d'autre part, identifier et réduire les ruptures de parcours.

Certains acteurs sont indispensables dans le cadre des dispositifs de coordination territoriaux, comme par exemple les centres locaux d'information et de coordination.

Par ailleurs, le Département poursuit son engagement déjà effectif dans l'action territoriale de santé notamment au sein des contrats locaux de santé et des communautés professionnelles territoriales de santé. Des représentants notamment de la protection maternelle et infantile et de la protection de l'enfance siègent là où sont fixés des objectifs en faveur de la santé des enfants et des jeunes.

L'amélioration de la santé mentale en Bretagne constitue un enjeu fort pour les prochaines années. L'action de l'Agence régionale de santé Bretagne poursuit deux objectifs :

- Sortir des cloisonnements pour adopter une approche globale et transversale de la santé mentale,
- Replacer les personnes concernées au centre de l'action, en favorisant leur autonomie dans une perspective de rétablissement, en diversifiant l'offre, en facilitant les coopérations entre acteurs au service de parcours plus fluides et mieux ajustés à leurs besoins.

Dans la continuité de ces dernières années, une volonté d'adopter une approche globale et transversale de la santé mentale est inscrite, même si le problème posé par le manque de professionnels de santé, ainsi que l'augmentation de la population et son vieillissement restent entier.

Enfin, le Département tient à apporter une attention particulière à la question de la pédopsychiatrie, dont la psychiatrie périnatale. L'insuffisance de places actuellement constatée, impacte le parcours de santé des enfants les plus vulnérables notamment ceux relevant du secteur du handicap et / ou de l'aide sociale à l'enfance. Des partenariats et une régulation de l'offre et de l'accès à ces services sont indispensables afin que ces enfants puissent en bénéficier.

## **DÉVELOPPER LA RÉPONSE À DES ENJEUX POPULATIONNELS PRIORITAIRES**

Le projet régional de santé de troisième génération a intégré dans cette orientation la stratégie des 1 000 premiers jours, les spécificités de la santé des enfants protégés et les particularités de la santé des femmes au-delà de leur santé sexuelle.

La prise en compte de manière globale de la périnatalité et l'apport des réponses collectives, ayant fait leur preuve autour du soutien à la parentalité, dont l'accueil du jeune enfant, sont nécessaires. Il est également essentiel de renforcer l'offre médicale en pédiatrie générale et en pédopsychiatrie, notamment en formant les médecins généralistes sur la santé somatique et psychique de l'enfant pour une meilleure prise en charge des nombreuses vulnérabilités de cet âge. De même, il est essentiel de mieux former les acteurs aux spécificités de la santé des enfants protégés et de mieux organiser les ressources pour le parcours de santé de ces enfants. Ceci, tout particulièrement pour ceux qui présentent une double vulnérabilité relevant à la fois du handicap et de l'aide sociale à l'enfance et pour les jeunes dits à difficultés multiples.

Les partenariats entre les secteurs du social, du médicosocial et de la santé doivent être renforcés notamment dans l'offre de services de prévention et de soins et dans leur opérationnalité. L'accès aux soins pour les enfants et jeunes les plus vulnérables est une question essentielle, ainsi que l'accès aux services et aux programmes de prévention dont l'éducation à la santé.

Enfin, les effets néfastes des violences sur la santé, quels que soient leurs formes et les publics qui en sont victimes, nécessitent de lutter contre les violences existantes et de mieux les repérer en développant des programmes multi-stratégiques de prévention universelle.

## **AGIR EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE ET DE L'INCLUSION DES PERSONNES**

Le vieillissement de la population et la perte d'autonomie liée au développement des maladies chroniques et de la polyopathie justifient une action précoce d'identification et de prise en charge des fragilités.

Le virage domiciliaire doit s'accompagner d'une préparation au retour à domicile et au développement d'une offre d'hospitalisation à domicile et de soins infirmiers à domicile. La réforme des services autonomie à domicile doit permettre la création de places de services de soins infirmiers à domicile et d'un plan massif en faveur de l'attractivité des métiers. La diversification de la palette d'offre proposée aux personnes âgées nécessite de répondre à tous les besoins.

La coordination territoriale peut également être un levier à l'identification d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, qui seraient des pôles ressources sur un territoire et viendrait faciliter l'articulation entre domicile et établissements.

Par ailleurs, l'inclusion dans le milieu ordinaire nécessite un certain nombre de conditions pour qu'elle puisse s'effectuer correctement. Si le Département est inconditionnellement favorable à l'inclusion scolaire en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap, il est nécessaire de conserver des places avec hébergement en établissement notamment pour les enfants porteurs d'une double vulnérabilité relevant du secteur du handicap et de l'aide sociale à l'enfance. Le Département d'Ille-et-Vilaine est actuellement dans une situation de tension très importante à ce niveau.

S'agissant de l'amélioration du repérage, du diagnostic et de l'accompagnement précoce du handicap, la sensibilisation et la formation sont certainement des leviers pertinents.

Enfin, l'enjeu de l'inclusion scolaire est de s'inscrire dans des projets d'établissement croisés, à la fois scolaires et médicosociaux et portant sur tous les aspects de la vie scolaire des enfants.

## **CONCERNANT LE PROGRAMME RÉGIONAL RELATIF À L'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS DES PERSONNES LES PLUS DÉMUNIES**

Le Département a été pleinement associé à la construction de ce plan d'actions et a souhaité insister sur 5 problématiques prioritaires :

- Le manque de médecins traitants et / ou de spécialistes et des délais très longs de rendez-vous a des conséquences délétères plus rapides, comme l'aggravation des troubles et des échecs scolaires.
- Après la crise COVID, les professionnels en lien avec les publics les plus vulnérables constatent une recrudescence des problématiques liées à l'alcoolisme dans les accompagnements en insertion, qu'ils mènent. Les addictions engendrent des difficultés dans de nombreux domaines et notamment dans le suivi santé des usagers et sur le champ de la mobilité.
- La prise en compte des troubles psychiatriques, et ce, quel que soit l'âge des personnes, peut varier de 6 mois à plus de deux ans, ce qui peut impacter la scolarité des enfants.
- Favoriser la coordination et renforcer l'interconnaissance entre acteurs permet de lever certaines représentations des professionnels sur les missions réciproques des uns et des autres et leurs limites, et ce, à tous les échelons : territorial, départemental et régional. Tous les contributeurs au programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies s'entendent aussi sur l'intérêt de renforcer la coordination partenariale.
- Un accompagnement médical et para médical de proximité, un accès aux soins et la coordination des intervenants est nécessaire afin d'éviter les ruptures de parcours.

**Ce projet de rapport va être examiné par la Commission 3 du Département le jeudi 21 septembre 2023. Un représentant de l'Agence Régionale de Santé viendra présenter le projet régional de santé troisième génération.**

**A cette occasion, les échanges permettront de mieux appréhender la prise en compte des enjeux et des objectifs proposés par ce document sur les politiques portées par le Département.**

### **Décide :**

**- d'émettre, au regard de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, l'avis suivant sur le projet régional de santé 2023-2028 :**

Le projet régional de santé définit la stratégie et les objectifs des politiques de santé à l'échelle territoriale. Il est la déclinaison des orientations nationales en matière de santé publique. Préoccupation première de nos concitoyennes et concitoyens, la santé est au cœur du contrat social et politique de notre Pays.

La France bénéficie d'un système de soins solide caractérisé notamment par sa quasi-gratuité, sa vocation universelle, sa force d'innovation soutenue par la qualité de sa recherche scientifique et l'



efficacité de ses prises en charge. Pour autant, alors que nos concitoyennes et concitoyens aspirent largement à son renforcement, ce modèle est aujourd'hui bousculé par de nombreux défis : vieillissement de la population, forte croissance des maladies chroniques, crise démographique des professions de santé, difficultés accrues d'accès aux soins sur des pans entiers du territoire national, déserts médicaux...

C'est dans ce contexte que l'Assemblée départementale émet un avis sur le projet régional de santé au regard de l'exercice de ses compétences - notamment en matière d'autonomie des personnes âgées ou handicapées, d'insertion et de lutte contre l'exclusion, d'enfance, de santé mentale, d'équilibre entre les territoires, de santé environnementale - mais aussi en tant que Collectivité des solidarités avec l'ambition de préserver les fondements de la cohésion sociale dont la santé est une base première.

Même si l'Ille-et-Vilaine connaît une situation plus favorable que d'autres territoires, l'accès aux soins de 1<sup>er</sup> recours est la 1<sup>ère</sup> préoccupation de la population qui vit des difficultés croissantes pour pouvoir accéder à un praticien, en particulier dans certaines zones rurales ou dans les quartiers urbains déjà marqués par des difficultés sociales et économiques importantes.

Sur ces territoires, malgré les efforts conjoints de l'Agence régionale de santé et des Collectivités territoriales, nous observons des effets de désertification qui mettent en péril le droit de chacun à un accès à la santé, provoque des effets de report en direction des structures hospitalières, du renoncement aux soins et contribue globalement au sentiment de relégation des habitantes et habitants de ces territoires.

Ces constats sont encore plus vifs concernant la médecine de spécialité, plus encore touchée par des pénuries et les déséquilibres territoriaux. Le Département fait ainsi le constat de manques importants qui ont un impact direct sur l'exercice de ses compétences : psychiatrie, pédopsychiatries, gériatrie, gynécologie et obstétrique, notamment. La mise en œuvre des missions de prévention et de protection de l'enfance, de prise en charge de la dépendance, de promotion de la santé ou encore d'accompagnement des publics vulnérables est freinée par le manque de solutions en matière d'accès aux soins.

Collectivité des solidarités, le Département s'interroge également à ce titre sur l'attention portée à tous les publics marqués par des difficultés majeures dans l'accès aux soins. Pauvreté, exclusion ou marginalité, handicap, difficultés éducatives et familiales, isolement... Le Département est ici particulièrement préoccupé par les délais et la qualité de prises en charge pour les enfants qui lui sont confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance alors qu'ils auraient besoin justement d'être considérés comme une priorité. En la matière, l'amélioration de la coordination des acteurs, telle que proposée, est un axe de progrès. Néanmoins, la problématique se confronte ici aussi au défi d'une évolution de la démographie médicale particulièrement préoccupante.

Au-delà de la médecine de ville, la situation de l'hôpital public est préoccupante : difficulté de recrutement, fermeture périodique de services ou suspension d'activité, tensions sur les activités d'urgence, sorties chaotiques, voire sèches, d'hospitalisation... Si la qualité des soins demeure, la fragilité des structures hospitalières, en particulier celles opérant en proximité, met en cause la capacité de prise en charge des personnes dans des conditions décentes.

Le projet régional de santé intègre toutes ces problématiques et les efforts envisagés sont identifiés. Mais les actions projetées, notamment en matière d'attractivité territoriale et d'incitation à l'installation, ne sont pas de nature à inverser les tendances constatées. Si la suppression du numérus clausus et l'augmentation notable des capacités de formation des praticiens pourraient changer à terme la donne, ces mesures n'interviendront que tardivement dans un contexte de tension de la démographie médicale déjà palpable. Ainsi au-delà des actions envisagées, des décisions nationales sont attendues notamment concernant les conditions d'installation des praticiens mais aussi pour éviter la mise en concurrence entre les territoires.

D'autant que le Département fait le constat d'une désaffectation en progression des métiers du soins et de l'assistance aux personnes, qui ont des conséquences douloureuses pour l'ensemble

du système sanitaire et médico-social. Il observe une baisse d'attractivité de ces professions mais aussi une augmentation des renoncements, y compris chez les médecins généralistes, liés aux conditions d'exercice. Du domicile à l'hôpital, des établissements accueillant des personnes âgées aux structures hébergeant des handicapés, tous les secteurs d'activité et tous les métiers, à des niveaux certes différents, sont touchés avec des conséquences lourdes sur la capacité à garantir un accès aux soins ou à une prise en charge médico-sociale de qualité, en proximité et une temporalité convenable.

Dans la continuité des actions déjà entreprises, y compris en collaboration avec le Département, le projet régional de santé décline un certain nombre de perspectives notamment en matière d'augmentation des capacités de formation, d'accompagnement à l'évolution des métiers, d'amélioration des conditions de travail, d'amélioration de l'image des métiers... Ces orientations sont encourageantes et la Collectivité départementale y prendra toute sa part.

Toutefois, les besoins importants, notamment dans un contexte de vieillissement de la population, exigent d'amplifier les actions pour favoriser l'accès aux professions du soin et de l'accompagnement ainsi que le recrutement et le maintien dans l'emploi de ces métiers. L'attractivité des métiers relève de mécaniques complexes et multifactorielles qui combinent les questions de rémunérations, de formation initiale et continue, de conditions d'exercice, de progression et d'évolution des carrières.... Ces sujets échappent, en partie, au cadre du projet régional de santé mais n'en demeurent pas moins des conditions nécessaires à la résolution de cette problématique.

Pour le Département, cette question est d'autant plus importante qu'elle est un des facteurs de fragilité de la mise en œuvre des politiques d'autonomie en faveur des personnes âgées dépendantes et personnes en situation de handicap.

Dans le prolongement, l'Assemblée départementale tient à prendre acte des ambitions du projet régional de santé au service de la prise en charge des aînés en situation de dépendance dans un contexte de vieillissement accéléré de la population, notamment en faveur du soutien à l'aspiration grandissante à demeurer à son domicile. Toutefois, le virage domiciliaire nécessite des efforts importants d'adaptation des parcours et aux besoins de chacun, notamment pour une meilleure préparation au retour à domicile, du développement d'une offre d'hospitalisation à domicile et d'une diversification de l'offre proposée notamment au travers de l'hébergement temporaire.

Globalement, le droit à une vieillesse heureuse, au domicile comme en établissements spécialisés, exige une refonte d'ensemble du financement de la dépendance. Les difficultés critiques connues par les établissements et services témoignent de ce besoin urgent d'une prise de conscience nationale de l'impératif de considérer le dernier âge de la vie comme un risque que la solidarité nationale doit couvrir.

De même, l'Assemblée départementale partage les objectifs affichés en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap, dès l'enfance. Elle affirme particulièrement sa détermination à participer à l'inclusion des enfants handicapés en milieu ordinaire, dès lors que c'est dans leur intérêt, tout en leur donnant toutes leurs chances en milieu spécialisé quand cela est nécessaire.

Conformément aux conclusions de la mission d'information et d'évaluation départementale de 2023 sur la prise en charge des personnes en situation de handicap, l'Assemblée départementale rappelle que l'Ille-et-Vilaine souffre d'un déficit grave et structurel de places en établissements médico-éducatifs dont les enfants en situation de handicap sont les 1<sup>ères</sup> victimes. A ce titre, elle demande à l'Etat un engagement massif et immédiat en faveur de la création de places dans les instituts médico-éducatifs et instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques auquel elle est prête à répondre par un investissement similaire dans la prise en charge adulte.

Enfin, l'Assemblée départementale prend acte de l'intégration des enjeux de la crise environnementale et de leurs impacts sur la santé humaine et sur le vivant tel qu'exposé dans le projet régional de santé à travers la démarche « One Health » qui doit permettre une approche plus intégrée de la santé humaine, animale et des écosystèmes tout en s'articulant avec le plan



régional de santé environnement (PRSE). Cette approche est partagée par le Département qui articule l'exigence d'un système de santé plus sobre et respectueux du vivant, la préservation d'un environnement favorable au bien être et à la santé de chacun et la capacité à affronter les crises environnementales et sanitaires à venir.

Au-delà du périmètre d'action du projet régional de santé, cela exige que des mesures soient prises à l'échelle nationale et européenne pour traiter les enjeux majeurs liant les problématiques de santé et d'environnement, notamment la résorption des pollutions, la préservation de la biodiversité ou encore l'éradication des polluants.

Plus généralement, l'Assemblée départementale partage dans une large mesure les orientations définies dans le projet régional de santé. Elle prend acte du volontarisme des actions proposées auxquelles elle apportera tout son concours au service des habitants d'Ille-et-Vilaine. Elle tient à souligner la qualité du partenariat stratégique et opérationnel entre la Collectivité départementale et l'Agence régionale de santé qui est une force pour relever les défis qui se posent actuellement.

Aussi, les axes stratégiques comme les actions proposés par le projet régional de santé sont partagés par l'Assemblée départementale qui encouragera leur mise en œuvre. Cela suppose néanmoins que les ressources nécessaires à leur réalisation soient effectives. Car si le projet régional de santé n'a pas vocation à établir une programmation budgétaire, il convient de souligner que l'absence de visibilité financière, même à court terme, demeure une inconnue importante et peut mettre en doute la portée des ambitions affichées.

En outre, si le projet régional de santé a le mérite de traiter l'ensemble des sujets relatifs à la santé, l'Assemblée observe un manque de priorisation et de hiérarchisation des problématiques soulevées et des réponses apportées aux différents enjeux posés. Or, les défis soulevés ne sont pas tous de même nature, ne relèvent pas du même degré d'urgence et nécessitent des solutions différenciées.

**L'Assemblée départementale acte une volonté commune, exprimée à travers le projet régional de santé, d'avancer de manière concertée au bénéfice de la santé des Breilliennes et Breilliens. Néanmoins, au regard des points de vigilance et des priorités précitées, l'Assemblée départementale exprime des réserves importantes concernant ce projet régional de santé et des attentes fortes pour ce qui concerne la déclinaison opérationnelle des actions projetées.**

## Vote :

Pour : 38

Contre : 16

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2023

ID : AD20230199V2

Pour extrait conforme